Bulletin municipal d'information

de Château-l'Hermitage

Castélienfo

Mars 2020—N° 16

Chères et chers Castéliens,

Vous avez été 55% à vous déplacer le 15 mars dernier pour élire la prochaine équipe communale qui vous accompagnera pendant les six prochaines années.

Il convient de noter qu'aucun bulletin nul ou blanc n'a été comptabilisé lors du dépouillement. Nous devons donc en conclure que la grande majorité de la liste proposée correspond à vos attentes et nous vous remercions de votre confiance.

En raison de la pandémie qui sévit dans notre pays et des mesures de sécurité qui y sont associées, le nouveau conseil municipal n'a pas pu être mis en place ce week-end.

Nous tenons à vous préciser qu'un plan de continuité des services municipaux instauré dès mercredi dernier, à savoir :

- La gestion des « priorités » communale est assurée par le maire et les adjoints de l'ancienne équipe.
- Pour des raisons de prévention, la mairie est désormais fermée au public, toutefois notre secrétaire reste disponible sur une ligne téléphonique d'astreinte (07 50 55 66 17) et prendra en compte vos demandes. Si besoin, des RDV pourront être pris avec, bien entendu, le respect des règles d'hygiène impératives pendant cette période d'épidémie.
- Ne vous inquiétez pas ! Nous restons constamment en contact avec elle, faisons régulièrement le point sur les dossiers en cours et les directives qui arrivent quotidiennement concernant l'évolution des mesures officielles.
- Notre agent technique s'est vu confier des missions que nous avons jugées prioritaires. Il reste disponible pour toute urgence au niveau communal et éventuellement pour répondre à des besoins exprimés par les services préfectoraux.

Nous avons la chance, en tant que Castéliens, de disposer de conditions de confinement « acceptables » par rapport à d'autres régions de France.

Nous vous faisons confiance pour respecter les consignes répétées dans les médias et nous comptons sur vous également pour nous indiquer tout comportement malveillant dans votre voisinage. Je pense plus particulièrement aux tentatives d'intrusion ou démarches d'abus de confiance pendant cette période difficile.

Nous profitons également de ce confinement à domicile pour vous rappeler que des informations communales sont consultables sur l'application « IntraMuros » (téléchargeable gratuitement sur vos mobiles)

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail pour notamment vous adresser notre journal communal ou toute autre information en évitant la transmission papier.

Jean-Luc Loriot

CORONAVIRUS

Mairie

Afin d'assurer a minima la continuité de service et en accord avec les employés communaux un plan de poursuite de l'activité est mis en place depuis cette semaine.

Secrétariat : La mairie est fermée au public et Aurélie est en télétravail. Elle dispose d'un téléphone d'astreinte pour répondre à vos demandes : **07 50 55 66 17** aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

Vous pouvez aussi communiquer par mail : **chateau.lhermitage@wanadoo.fr**

Le courrier papier sera relevé chaque jour.

En dehors des heures ouvrables et **en cas d'urgence** Jean-Luc loriot est joignable au 06 08 73 48 34.

Entretien de la commune : Olivier fera régulièrement le tour de la commune pour maintenir notre environnement en état de propreté et effectuera une tonte des espaces qui le nécessitent dès que nécessaire. Même si, dans le cadre des mesures de protection en vigueur, l'accès au cimetière est interdit à la population, il procédera à son entretien pour les Rameaux

Il pourra intervenir ponctuellement en cas d'urgence sur demande du Maire, des adjoints ou de la secrétaire.

La salle de la Belle Croix est fermée, Nadine interviendra sur la chaudière en cas d'épisode de gel.

Nouvelle équipe municipale.

La loi d'urgence promulguée pour faire face à l 'épidémie de COVID 19 répond à un certain nombre d'interrogations posée par le report du second tour des élections municipales :

- Le résultat du premier tour des élections municipales est définitif.
- Le gouvernement arrêtera fin mai la date d'entrée en fonction de tous les élus municipaux et communautaires dans les communes dotées d'un conseil municipal complet dès le 1er tour. (C'est notre cas). Dans cette attente les nouveaux élus sont destinataires de la copie des décisions prises par le maire en exercice.
- Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de l'action communale, la loi prolonge les mandats municipaux et communautaires des conseillers sortants jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux conseillers élus au 1er tour.

En conclusion : le conseil municipal issu de l'élection de 2014 et de celle complémentaire en 2018, reste en place en attendant le feu vert pour procéder à l'installation du nouveau conseil municipal issu des élections du 15 mars dernier. Les nouveaux conseillers élus sont tenus informés des décisions prises .

Rappel:

Afin de récolter quelques fonds pour le comice agricole, Michel Defay propose, pour la modique somme de 15€, de réaliser votre arbre généalogique.

Une occasion unique de savoir si vous avez un ascendant célèbre !

Syndicat mixte du Val de Loir— Fermeture exceptionnelle

Par mesure de précaution les déchèteries et les bureaux du Syndicat du val de Loir sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Pour toute demandes ou questions, vous pouvez contacter le Syndicat par :

- mail : contact@syndicatvaldeloir.fr;

- courrier : 5 bis bd Fisson 72800 LE LUDE;

- téléphone (pour les urgence uniquement) : 06 78 18 82 70.

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables est maintenue pour le moment.

Nous mettons à jour des informations au fur et à mesure qu'elles nous arrivent. N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site ou inscrivez-vous à l'alerte info. **http://www.syndicatvaldeloir.fr/** (page accueil).

Bibliothèque

La bibliothèque de Requeil est fermée comme toutes celles du réseau Odysée.
Il est bon de rappeler à tous les adhérents, petits et grands, qu'ils ont la possibilité d'utiliser le service de ressources numériques « Médiabox » accessible sur « https://mediabox.sarthe.fr/.
Cette plateforme vous permet d'accéder gratuitement et sans publicité à un très large catalogue :

- films (4 par mois)
- magazines (4 par mois)
- musique en illimité
- soutien scolaire du CP à la terminale et d'autres auto-formations (code de la route par exemple).

Pour bénéficier de cette offre il suffit de cliquer sur le lien ci-dessus et ensuite suivre la procédure « jeminscris »

Danielle
bénévole à la bibliothèque de Requeil

Une réflexion copiée sur Internet et à méditer...

Quelque chose d'interdit, c'est une barrière. Or, en tant qu'humain normalement constitué, on a 1000 raisons de traverser des barrières de ce genre. Que ce soit pour découvrir ce qu'il y a après, par envie, désir, parce que c'est excitant de transgresser les règles, par nécessité, par révolte, pour provoquer celui qui interdit la chose, pour montrer la bêtise de cette interdiction, pour s'occuper, pour renforcer l'interdiction elle même, pour provoquer l'autorisation normale de la chose au lieu de son interdiction, par habitude, pour ne pas se conformer, pour montrer ses capacités, il y a trop de raisons possibles pour toutes les lister...

Une info reprise des actualités régionales pour les amateurs de cinéma

La fête du court métrage se déroule du 25 au 31 mars. Les salles de cinéma étant fermées vous pouvez y assister gratuitement depuis votre ordinateur en vous inscrivant sur le lien suivant : **http://www.lafeteducourt.com**

Confinement, encore 5 semaines ? !

Afin de limiter le temps d'écran, c'est le moment de sortir du grenier les jeux de société oubliés !
Et de se les prêter.
Je propose : Dix de chute, Boggle, Qui est-ce, Mille bornes, Eureka et Découvrir la France.
Une occasion de partager un moment de gaieté.
rousseau.monique@wanadoo.fr

Votre page coloriage
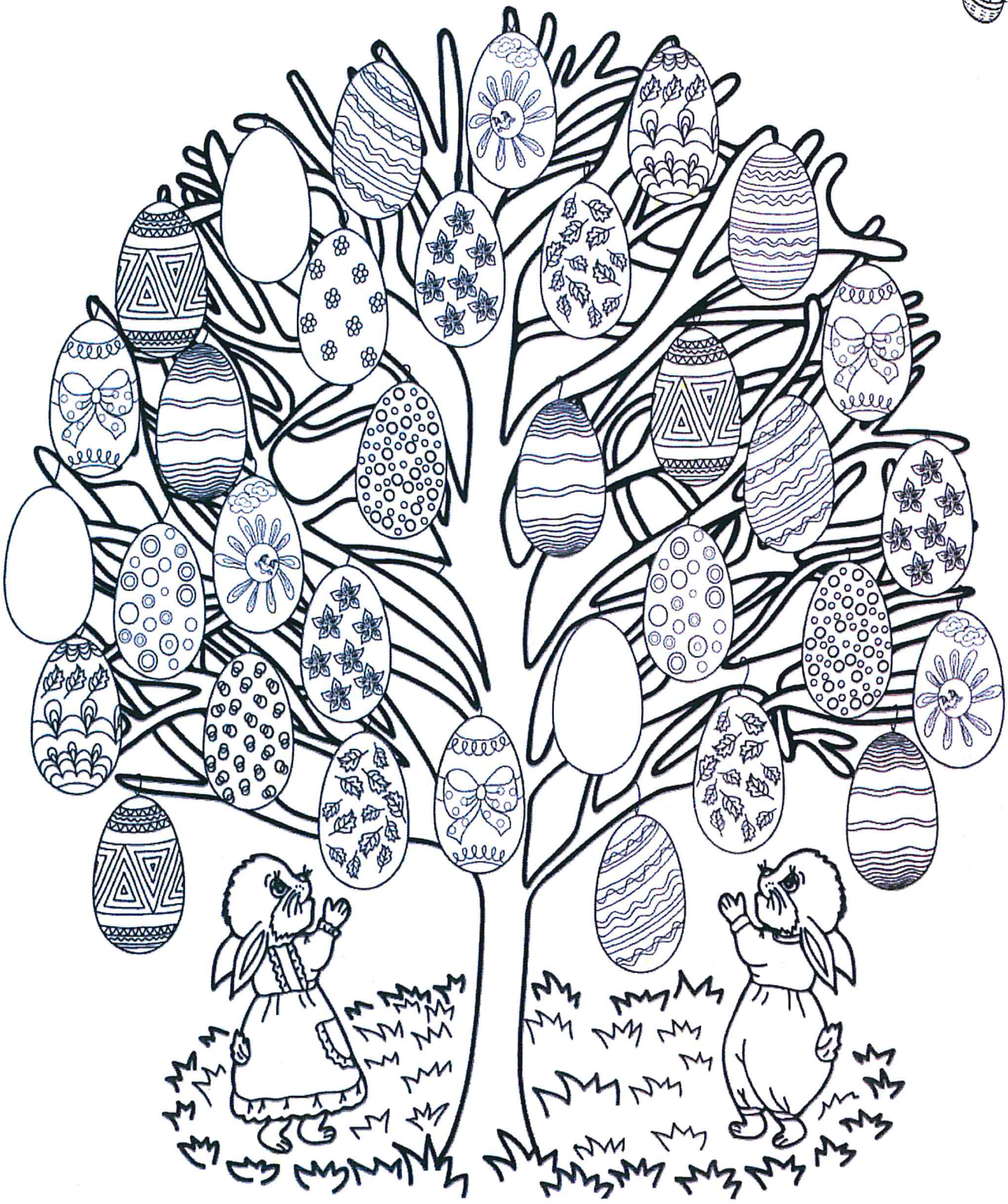
JOYEUSES PÂQUES